Corse
Grèce
Allemagne
République Tchèque
Guadeloupe
Espagne
Slovanie
Turquie
Italie

WOMEN BUSINESS

Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.
Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

CORSICAN BUSINESS WOMEN

DOSSIER DE PRESSE

AVRIL 2015

Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie

SOMMAIRE

Edito : Le mot de la présidente p.3

1. Corsican Business women p.4
2. La place du club dans le réseau européen p.4
3. Présentation de l'association p.5
4. Pourquoi un club de femmes chefs d'entreprise p.7
5. Les valeurs du club p.8
6. Son fonctionnement, ses projets p.9
7. Contacts p.10

Annexe 1: Communiqué de presse Joli mois de l'Europe p.11

Annexe 2 : Règlement intérieur et Charte européenne du réseau des Business Women p.13

EDITO

Cela peut paraître commun de le dire, mais je suis réellement enchantée de me présenter comme la présidente de cette jeune association. Un club de business women en Corse. Un groupe de femmes qui respirent la jeunesse, le dynamisme, le bonheur de se retrouver et de partager ce que chacune d'entre elles est et peut apporter. Tout au long de ma carrière de dirigeante d'entreprise dans l'île, j'ai eu la possibilité et l'opportunité de m'inscrire dans des démarches collectives plus ou moins amicales, plus ou moins longues mais jamais je n'ai ressenti un tel élan de positivité et de dynamisme; une telle volonté de s'engager, de se serrer les coudes, de se respecter pour le bien de chacune d'entre nous mais aussi, pour toutes celles qui auront envie de croiser notre route, en Corse et partout à travers l'Europe, pour notre territoire et notre région.

Une aventure humaine autant qu'une aventure pragmatique et économique qui n'aurait pas pu atteindre ce niveau sans l'initiative exemplaire de l'équipe de la Maison de l'emploi d'Ajaccio et du Pays Ajaccien. C'est grâce à leur pugnacité, à leur engagement que ce projet a enfin été retenu par les instances européennes en 2013 (la première version a été déposée en 2008). Les Corsican Business Women existent en Corse, mais elles appartiennent et construisent un réseau international fort de plus de 80 adhérentes dans déjà 7 pays différents et 8 régions en tout !

Cette impulsion « institutionnelle » a permis de créer de nouveaux liens, de belles relations entre les dirigeantes d'entreprises. Aujourd'hui, je crois très fort en l'avenir de cette démarche construite sur de vraies bases. Je crois que toutes ensembles, nous construirons de belles choses pour nos entreprises, pour notre île et au-delà, pour les femmes chefs d'entreprises à travers l'Europe.

Dominique Giraud,
Présidente du club Corsican Business Women

I- CORSICAN BUSINESS WOMEN

L'origine de ce nom vient du programme qui a permis à la démarche de se structurer :

Une action européenne qui devait permettre aux dirigeantes de petites entreprises, rencontrant des difficultés à élargir leur champ d'intervention et/ou de commercialisation et ayant besoin de s'organiser pour lutter contre le risque d'isolement, d'aller à la découverte et à l'échange avec d'autres dirigeantes dans d'autres régions d'Europe.

Le **programme Leonardo da Vinci partenariat** (formation tout au long de la vie) porté par la Maison de l'emploi d'Ajaccio et du pays ajaccien devait ainsi permettre de juillet 2013 à juillet 2015 de créer des échanges de savoir-faire et d'expériences entre des « business women » de toute l'Europe.

C'est ainsi que des clubs de « business women » ont vu le jour ou sont en cours de structuration en Guadeloupe, en Slovaquie, en Espagne, en Allemagne, en Turquie, en Grèce et en république Tchèque…

Des Femmes chefs d'entreprise italiennes (de Sardaigne) devraient prochainement rejoindre le mouvement !

II- LA PLACE DU CLUB CORSE DANS LE RESEAU EUROPEEN

Le montage du projet et la coordination de l'action européenne relevant de la responsabilité des Corses, leur club est aujourd'hui avec celui des guadeloupéennes, le plus structuré et le plus dynamique.
Leur site internet www.corsican-business-women.eu a d'ailleurs été choisi pour devenir le site « officiel » du réseau européen.

Les « Corsican Business Women », au cours des différentes rencontres incitent ainsi leurs homologues à multiplier les échanges et à développer de véritables relations de « business ».

III- UNE ASSOCIATION A VOCATION REGIONALE

Les statuts de l'association **« CORSICAN BUSINESS WOMEN »** ont été déposés en préfecture le 20 janvier 2015. Cette étape juridique forte a permis au club qui s'était constitué de façon « informelle » un an plus tôt, de s'inscrire dans une démarche structurée pour du long terme. C'est en tout cas la volonté affichée par les membres du bureau et du Conseil d'administration de l'association.

Bureau :

Présidente :	**Dominique Giraud**
Vices-présidentes :	**Brigitte Artily ; Paola Leonzi ; Anne Nocera**
Secrétaire générale :	**Elisabeth Rossi Sutter**
Trésorière :	**Cécile Martelli**
Trésorière adjointe :	**Michèle Rossi**

De douze membres au 20 janvier 2015, le club est passé à **17 membres actifs**. Ces femmes chef d'entreprise sont majoritairement installées dans la région du pays ajaccien, mais de nouvelles membres sont basées sur Bastia, et au mois de mai le club s' étoffera de 3 femmes chef d'entreprise supplémentaires…

L'association a clairement vocation à permettre aux femmes chefs d'entreprise de toute la Corse d'adhérer à sa démarche, à partir des valeurs qu'elle souhaite promouvoir et autour desquelles pourra se construire la nécessité d'apporter une nouvelle envie d'entreprendre commune :

Travail, échange, convivialité, respect, bienveillance, efficacité, professionnalisme, ouverture d'esprit, volonté et passion…

Par son réseau, ses initiatives et les manifestations qu'il organise ou qu'il soutient, le **Corsican Business Women club** renforce les échanges avec l'extérieur, contribue à la valorisation de l'entrepreunariat au féminin et participe au développement économique du territoire.

Objet social

L'association est ouverte aux femmes chefs d'entreprises, actionnaires et/ou dirigeantes d'entreprises relevant du secteur marchand, ou à des femmes disposant d'une expérience d'entrepreneur, domiciliées ou exerçant en Corse.

Ses objectifs sont les suivants :

- **F**avoriser les échanges entre les membres, notamment par le développement de synergies et la convivialité ;
- **E**tre un moyen de rencontre pour les dirigeantes d'entreprises en vue de leur permettre de se connaître, de définir leurs besoins collectifs ou individuels, de favoriser toute action permettant de satisfaire ces besoins collectivement. Créer un espace collectif d'expression, de performance et de progrès individuels
- **F**avoriser l'échange des bonnes pratiques dans les différents métiers et champs de l'entreprise par l'organisation d'ateliers et de rencontres sur des thématiques intéressant les membres ; partager et capitaliser des pratiques professionnelles, rechercher ou apporter des solutions à travers leurs différences et leur vécu quotidien ;
- **F**avoriser, par le rapprochement des membres, la mutualisation des moyens sous leur propre responsabilité ;
- **F**aciliter, sans contreparties, des mises en relation d'affaires entre les membres
- **R**elayer auprès de ses membres toutes informations utiles au développement de leurs activités ;
- **E**tre un relais entre les entreprises et les collectivités publiques (municipalités, communauté d'agglomération, département, Collectivité territoriale, etc.) et tout autre lieu d'initiative économique (Université…).
- **S**'ouvrir sur l'environnement économique et social du territoire ;
- **M**ettre en place toute action collective et de formation visant à contribuer au développement économique de l'entrepreunariat local, régional et européen et au développement durable ;

- **F**avoriser l'attractivité économique de leur territoire
- **A**dhérer et faire vivre le club européen des business women, dans le respect de la charte qualité du réseau des business women

IV- POURQUOI UN CLUB DE FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE

D'abord, un club de chefs d'entreprise !...

Quelque soit son secteur d'activité, la taille de son entreprise, son statut, sa zone géographique d'implantation et de rayonnement, chaque chef d'entreprise rencontre les mêmes enjeux, les mêmes obligations, les mêmes questionnements, les mêmes satisfactions mais aussi les mêmes difficultés. Des enjeux de rentabilité, la satisfaction de concrétiser un projet, de se réaliser, de mobiliser toute une série de compétences variées. Il arrive qu'ils ou elles soient confrontés aux mêmes peurs du lendemain, aux mêmes contraintes d'horaires, de partenariats, de clientèles, de créativité, de réactivité, de gestion… les chefs d'entreprise perçoivent d'autres échelles de temps, et d'organisation que le reste des acteurs de nos sociétés… et parfois, les dangers de l'isolement et de l'épuisement peuvent guetter…

… Mais surtout de Femmes chef d'entreprise

A toutes ces caractéristiques du chef d'entreprise, on peut ajouter la recherche de crédibilité dans un monde construit par les hommes, le casse-tête de gestion des emplois du temps de mère, épouse, femme, fille… dans un seul agenda… le besoin et l'obligation de se surpasser…

Et aussi :

L'envie de partager le bonheur de se réaliser, le bonheur d'assouvir sa passion dans sa profession, l'envie de partager son expérience, ses connaissances, l'envie de donner envie à d'autres de se réaliser et de se lancer, le plaisir de se faire entendre et de se faire connaitre pour agir efficacement dans l'intérêt du développement économique de sa région…

V- LES VALEURS DU CLUB

Plusieurs des cadres de l'association, à l'origine de la démarche et ayant déjà vécu d'autres tentatives d'organisations similaires, souhaitent valoriser le travail de réseau, en accueillant des personnalités décidées à véritablement faire leurs, toutes les valeurs de l'action.

Le processus de « recrutement » des membres du club est organisé et structuré. Il fait écho à une charte d'engagement moral simple et sincère.

Ainsi les Corsican Business Women montrent qu'à l'origine de leurs entreprises se trouvent les valeurs qui les unit :

Travail

Caractère

Flexibilité

Polyvalence

Adaptabilité

Passion

Réactivité

Energie

Professionnalisme

Ce sont ces valeurs, qui dans le fondement de leurs entreprises et de leur club leur assurent un avenir…

VI- SON FONCTIONNEMENT, SES PROJETS

Dans ses premiers mois d'existence…

- Le club se réunit tous les mois. Chaque réunion est l'occasion d'accueillir un intervenant extérieur sur une thématique spécifique pouvant enrichir et aider les dirigeantes d'entreprise dans leur parcours professionnel ou personnel.

Les thématiques sont choisies sur proposition des membres : ainsi en février, elles accueillaient un représentant de l'ARACT (association régionale pour l'amélioration des conditions de travail) à la demande de Dominique Giraud, la présidente qui s'interrogeait sur les nouvelles obligations du dirigeant d'entreprise . Grâce à ces échanges, quelques membre du club ont mesuré l'opportunité de se faire accompagner pour investir et pour améliorer les conditions de travail de ses salariés…

En avril, Thierry Fabiani, de l'IAE de l'université de Corse venait leur présenter les possibilités offertes par les « projets tutorés »… Plusieurs dirigeantes d'entreprise vont rapidement se positionner pour bénéficier de l'accompagnement des étudiants.

- Chaque réunion est également l'occasion pour le Conseil d'administration de statuer sur les demandes d'adhésion (possibilité de contacter le club par son site internet…)

- Les membres se répartissent également les présences à différentes sollicitations (université de corse par exemple…)

- Le club BW décline ses propres projets qu'il porte dans le soucis d'agir dans l'intérêt de sa région. Ainsi, des contacts sont en cours pour que le club des Corsican Business Women puisse travailler avec les partenaires du service public à l'organisation d'une manifestation majeure sur le thème de l'entreprenariat à l'automne 2015 !

- Actuellement, les BW travaillent à l'organisation de rencontres européennes (work shop) dans le cadre du programme Leonardo da Vinci qui est à l'initiative de leur naissance…

- UNE PREMIERE ACTION PUBLIQUE : LE JOLI MOIS DE MAI : annexe 1

VII- CONTACTS

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le site du club :
www.corsican-business-women.eu

Adresse mail : corsicanbw@laposte.net

Siège :
Chez inizià
4 avenue du Mont Thabor
20090 Ajaccio

Contenu du site internet :

- présentation individuelle de tous les membres du club local et du club européen,
- présentation économique des régions participant à la démarche,
- présentation par secteur et/ou par pays de tous les membres du réseau européen,
- rubrique de mise en contact et de demande d'adhésion au club

Pour toute information complémentaire,

Présidente : Dominique Giraud : 06 15 43 07 77

Contacts presse :

Monica Calore : 06 10 44 38 75 ou **Valerie Milesi** 03 16 39 25 46

Ou contact programme européen leonardo da Vinci partenariat « business Women »: **Linda Gendre-Peretti** : 06 09 98 83 73

ANNEXE 1 :

le joli mois de l'Europe !

http://www.europe-en-france.gouv.fr/Rendez-vous-compte/Le-Joli-mois-de-l-Europe

« Véritable extension de la fête de l'Europe du 9 mai, le Joli mois de l'Europe permet de fédérer des partenaires et de labelliser des actions, aux niveaux national et régional, afin d'améliorer la visibilité de l'Europe et des fonds européens pour le grand public.
L'appellation et le concept « Joli mois de l'Europe » ont été initiés conjointement par le SGAR et le conseil régional Aquitaine en 2010. Plusieurs régions ont repris l'initiative les années suivantes, et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) coordonne et fédère la communication de cette opération autour des événements régionaux.

En 2014, 23 régions ont fêté l'Europe pendant le mois de mai pour organiser plus de 500 événements !
Les manifestations organisées sont diverses : balades à vélo, visites de projets, dégustations, bus sillonnant les régions, expositions, concerts, animations, etc.
Les organisateurs du Joli mois de l'Europe 2014 ont été très nombreux : des SGAR en collaboration avec les DIRECCTE, des conseils régionaux et DRAAF. Les centres information Europe Direct ont été associés à cette initiative, à la fois en tant qu'organisateurs d'événements et que relais d'information auprès du grand public. Au niveau régional, les SGAR ou conseils régionaux coordonnent des réseaux d'acteurs, société civile et acteurs socio-économiques, eux-mêmes organisateurs d'événements et vecteurs d'information sur les fonds européens.

A l'initiative du SGAR Auvergne, le CGET a déposé la candidature du Joli mois de l'Europe à « European Public Communication Award » organisé par le Comité des Régions, qui récompense une action exemplaire de communication sur l'Europe.

Cette candidature unique pour la France valorise la démarche commune et mutualisée autour de cette action entièrement tournée vers le grand public.
La remise de prix a eu lieu à Bruxelles le 15 octobre 2014 et le Joli mois de l'Europe a reçu le 3ème prix ! »

Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie

Communiqué de presse

Avec prière d'insérer

Les Corsican Business Women fêtent le joli mois de l'Europe

« Véritable extension de la fête de l'Europe du 9 mai, le Joli mois de l'Europe permet de fédérer des partenaires et de labelliser des actions, aux niveaux national et régional, afin d'améliorer la visibilité de l'Europe et des fonds européens pour le grand public.

En Corse, c'est la Collectivité Territoriale de Corse avec les services de l'Etat et de l'Europe, qui orchestre la communication autour de l'ensemble des manifestations organisées sur le thème dans l'île.

Deux rendez-vous donnés par les Corsican Business Women sont donc « labellisés » Joli mois de l'Europe !

L*e jeudi 21 mai à 10h00 à l'Institut Universitaire de Technologie de Corte, trois chefs d'entreprise présenteront leur club et le réseau européen des business women aux étudiants de l'Université de Corse dans le cadre des rencontres « custruii » organisée par a Fundazione di l'Università di Corsica et le Pôle PEPITE ! Il s'agira de valoriser l'entreprenariat au féminin en montrant que quelques soient les profils, quelques soient les pays ou les régions d'origine, toutes les femmes à travers l'Europe vivent l'entreprenariat de la même façon et développent les mêmes valeurs : travail, adaptabilité, énergie, polyvalence et passion !!!*

La même rencontre s'adressant cette fois ci à tous les publics de créateurs d'entreprise, de jeunes ou de dirigeants d'entreprise est programmée pour le lundi 1er juin, dans le cadre de la fête de l'Europe et du lancement des nouveaux fonds structurel, salle prestige du Palais des Congrès à Ajaccio.

Deux « jolis » rendez-vous qui permettront au jeune club de femmes chefs d'entreprise en Corse, transformé en association loi 1901 en janvier 2015, de promouvoir sa démarche de valorisation des entreprises corses et de dynamiser l'initiative entrepreneuriale au féminin !

ANNEXE 2 :

Règlement intérieur et Charte européenne du réseau des Business Women

Règlement Intérieur du club des CORSICAN BUSINESS WOMEN

Adopté par l'assemblée générale
Du 13/01/2015

Article 1 : Adhésion au réseau européen et à sa charte qualité des Business Women

BUSINESS WOMEN est un réseau européen de femmes chefs d'entreprise qui pourront opérer des échanges de bonnes pratiques reposant :

- d'une part, sur leur implication dans des actions de responsabilité sociale de l'entreprise ainsi que dans l'innovation,
- d'autre part, sur leur expérience en matière de direction/conduite d'entreprises confrontées à des problématiques territoriales communes (saisonnalité, accessibilité, ultrapériphérie…).

Les objectifs et les missions du réseau

Ce réseau européen permet aux femmes chefs d'entreprise de se former et d'échanger avec d'autres femmes chefs d'entreprise ayant le même profil qu'elles ou rencontrant des problématiques similaires dans d'autres régions européennes.

Ainsi, les missions du réseau sont les suivantes :

- Mettre en lumière les femmes chefs d'entreprise, que ce soit au niveau local ou européen;
- Entreprendre toute activité permettant de promouvoir et de favoriser les échanges et les partenariats;
- Favoriser la mise en place d'actions de financements participatifs pour lever des fonds pour les femmes chefs d'entreprises
- Promouvoir le développement des clubs locaux d'épargne pour les femmes qui entreprennent
- *Favoriser la mise en place de structures de garde pour les femmes chefs d'entreprises*
- Organiser des colloques, séminaires et formations traitant de thématiques en rapport avec l'objet du réseau.
- Permettre de positionner les clubs Business Women dans des actions de parrainage de créateurs d'entreprise et de jeunes dirigeants d'entreprise

Principes fondateurs

L'adhésion et la participation aux activités du Réseau européen des **BUSINESS WOMEN** sont fondées sur le respect des principes suivants :

- **Intégrité, honnêteté des membres du réseau :** les membres du réseau s'engagent à être de bonne foi, et bienveillantes les unes envers les autres.
- **Principe de non concurrence à l'intérieur du réseau:** les chefs d'entreprises ne peuvent, de manière volontaire et intentionnelle, intégrer le réseau afin de prendre les clients d'autres personnes ayant la même activité.
- **Partage de savoir et savoir-faire et non copie ou plagia :** les membres du réseau s'engagent à faire bénéficier de leur expérience. L'enrichissement des unes et des autres doit être favorisé pour une montée en compétences des membres du réseau.
- **Inscription dans une démarche de Responsabilité Sociale de l'Entreprise :** les membres du réseau s'engagent à avoir un comportement transparent et éthique qui contribue au développement durable, à la santé et au bien-être de la société.

- **Principe d'innovation :** les membres doivent être en capacité d'apporter de la nouveauté dans les produits ou services proposés, dans le processus de production ou de gestion de l'entreprise.

Les droits et devoirs des membres

- Apporter son expertise et son expérience professionnelle.
- Dispenser des prestations de qualité.
- Proposer des produits de qualité.
- Participer activement aux échanges et activités de l'association.
- Savoir être à l'écoute des autres dans un esprit d'ouverture et d'avancement.
- Dispenser l'entraide dont les unes ou les autres pourraient avoir besoin.

Adhésion au réseau

L'adhésion au Réseau est réservée aux femmes chefs d'entreprises (actionnaires et/ou dirigeantes) exerçant une activité économique sur leur territoire. La sélection sera faite selon les critères suivants :

- Entreprise implantée sur leur territoire d'intervention
- Capacité à innover
- Activité liée à l'identité locale
- Profil passionné de la candidate
- Motivation de la candidate pour participer au projet
- Caractère non concurrentiel de l'activité
- Entreprise en recherche de nouveaux marchés et/ou de nouveaux partenariats commerciaux
- Dirigeante d'entreprise en capacité à transmettre une expérience spécifique
- Dirigeante d'entreprise en recherche de nouvelles expériences spécifiques
- Capacité à s'engager sur un échange international

Article 2 : Adhésion, agrément des nouveaux membres au club

Tout nouveau membre doit être parrainé et présenté par deux membres de l'association. Son adhésion est alors agréée par le conseil d'administration statuant à la majorité de tous ses membres. Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion puis, après agrément, s'acquitter de leur cotisation annuelle, fixée à 100 € (Cent euros)

Article 3 – Démission-exclusion

La démission doit être adressée au Président du Conseil d'Administration. Elle n'a pas besoin d'être motivée.

Comme indiqué à l'article 7 des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le conseil pour

- non-paiement de la cotisation,
- non-respect des statuts ou du règlement intérieur le cas échéant,
- une condamnation pénale pour crime et délit
- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation

l'intéressée ayant été préalablement invitée par la présidente à régulariser sa situation ou à fournir des explications devant le Conseil d'administration.

Article 4 – Assemblées générales –modalités applicables aux votes

1 – vote des membres présents
Les membres présents votent à main levée. Toute fois, un scrutin secret peut être demandé par le Conseil ou par 25% des membres présents.
2- vote par procuration
Comme indiqué à l'article 10 des statuts, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions indiquées audit article

Article 5 – Le président

Le président est chargé d'exécuter les décisions du Conseil d'administration et d'assurer le bon fonctionnement de l'association.
Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il a notamment qualité pour agir en justice au nom de l'association, et consentir toutes transactions avec l'accord préalable du Conseil d'administration.
Le président convoque les Assemblées générales et le Conseil d'administration et en fixe l'ordre du jour. Il préside toutes les assemblées. En cas d'absence, d'empêchement ou de maladie, il est représenté par un vice-président.
Il fait ouvrir et fonctionner au nom de l'association, auprès de toute banque ou tout établissement de crédit, tout compte de dépôt ou compte-courant.
Il ordonne les paiements et prescrit les recettes dans les conditions fixées à l'article 12, les opérations étant effectuées par le trésorier qui signe, endosse et acquitte tout chèque et ordre de virement pour le fonctionnement des comptes. En cas d'empêchement de ce dernier, le président peut effectuer ces tâches.
Le président peut ponctuellement déléguer à un autre membre du Conseil certains de ses pouvoirs, à la condition d'établir un pouvoir spécial et limité dans le temps.

Article 6- Indemnités de remboursement

Seuls les administrateurs peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications.

Article 7 - Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le Conseil ou par l'Assemblée Générale ordinaire à la majorité simple des membres.

Charte Qualité du réseau européen des clubs BUSINESS WOMEN

Notre réseau

BUSINESS WOMEN est un réseau européen de femmes chefs d'entreprise qui pourront opérer des échanges de bonnes pratiques reposant :

- d'une part, sur leur implication dans des actions de responsabilité sociale de l'entreprise ainsi que dans l'innovation,
- d'autre part, sur leur expérience en matière de direction/conduite d'entreprises confrontées à des problématiques territoriales communes (saisonnalité, accessibilité, ultrapériphérie...).

Les objectifs et les missions du réseau

Ce réseau européen permet aux femmes chefs d'entreprise de se former et d'échanger avec d'autres femmes chefs d'entreprise ayant le même profil qu'elles ou rencontrant des problématiques similaires dans d'autres régions européennes. Ainsi, les missions du réseau sont les suivantes :

- Mettre en lumière les femmes chefs d'entreprise, que ce soit au niveau local ou européen;
- Entreprendre toute activité permettant de promouvoir et de favoriser les échanges et les partenariats;
- Chercher les opportunités de financement participatif, les financements de club locaux d'épargne, pour lever les fonds pour les femmes chefs d´entreprise. (Fédérer la recherche d'informations)

- Collecter l'information sur les solutions possibles aux problématiques communes des femmes chefs d'entreprise.
- Organiser des colloques, séminaires et formations traitant de thématiques en rapport avec l'objet du réseau.
- Positionner les clubs Business Women dans des actions d'accompagnement alternatif de valorisation de l'entrepreneuriat

Principes fondateurs

L'adhésion et la participation aux activités du Réseau européen des BUSINESS WOMEN sont fondées sur le respect des principes suivants :

- Intégrité, honnêteté des membres du réseau : les membres du réseau s'engagent à être de bonne foi, et bienveillantes les unes envers les autres.
- Principe de non concurrence à l'intérieur du réseau: les chefs d'entreprises ne peuvent, de manière volontaire et intentionnelle, intégrer le réseau afin de prendre les clients d'autres personnes ayant la même activité.

- Partage de savoir et savoir-faire et non copie ou plagia : les membres du réseau s'engagent à faire bénéficier de leur expérience. L'enrichissement des unes et des autres doit être favorisé pour une montée en compétences des membres du réseau.

Les droits et devoirs des membres

- Apporter son expertise et son expérience professionnelle.
- Dispenser des prestations de qualité.
- Proposer des produits de qualité.
- Participer activement aux échanges et activités de l'association
- Savoir être à l'écoute des autres dans un esprit d'ouverture et d'avancement.
- Dispenser l'entraide dont les unes ou les autres pourraient avoir besoin

Adhésion au réseau

L'adhésion au Réseau est réservée aux femmes chefs d'entreprises (actionnaires et/ou dirigeantes) exerçant une activité économique sur leur territoire. La sélection sera faite selon les critères suivants:

- Entreprise implantée sur leur territoire d'intervention
- Capacité à innover
- Activité liée à l'identité locale
- Profil passionné de la candidate
- Motivation de la candidate pour participer au projet
- Caractère non concurrentiel de l'activité
- Entreprise en recherche de nouveaux marchés et/ou de nouveaux partenariats commerciaux
- Dirigeante d'entreprise en capacité à transmettre une expérience spécifique
- Dirigeante d'entreprise en recherche de nouvelles expériences spécifiques
- Capacité à s'engager sur un échange international
-

Fait à ....., le..... .